

Propriétaire de la parcelle ZB102 et ayant ma résidence principale dessus, mes observations sont la diminution ou voir la suppression de la zone naturelle formant une dent creuse sur mon terrain.



Pourquoi une diminution de cette zone N (naturelle)?; cela permettrait d'être cohérent par rapport à la réalité du terrain ayant subi des modifications d'élévation pour la mise à niveau de l'habitation par rapport à la route, défini dans mon permis de construire déposé et accepté en 2011/2012 c'est-à-dire bien avant 2016 correspondant à la mise en zone naturel de cette portion de mon terrain.

Et pourquoi je vous parle aussi de suppression de cette zone N (naturelle?); c'est parce que depuis peu cette dernière ne répond plus aux critères d'une zone naturelle et forestière. Les arbres bordant le ruisseau des écornés apportaient une certaine humidité de sous-bois et fraîcheur en été et diverses petits animaux de la faune locale y trouvaient refuge. Mais cela n'est plus vrai depuis un peu plus de deux ans (fin avril 2021), date à laquelle les arbres ont été abattu. Et aussi depuis que je suis propriétaire du terrain (2005) et que aucune zone n'existait, je n'ai vu aucune inondation malgré le mauvais temps et les grosses averses depuis cette date.